



Capuche dans un centre commercial

Par Yannis123

Bjr, j'étais dans un centre commercial qui est en plein air (L'avenue 83 si vous voulez voir sur internet. C'est un centre commercial totalement en plein air) et j'avais ma capuche car il commençait en plus à pleuvoir quand une vigile sans bonjour ni rien me dit « la capuche jeune homme ». Je lui explique que nous sommes en plein air et qu'il pleut et elle me dit que c'est comme ça et qu'il faut l'enlever. Je voudrai donc savoir si un centre commercial a le droit d'interdire aux gens de mettre leur capuches sachant que cela ne couvrirait absolument pas mon visage mais seulement une partie de mes cheveux. Merci.

Par osram

DOUBLON

Par janus2

Bonjour,

Un centre commercial est un lieu privé ouvert au public. Il peut donc y avoir un règlement intérieur (qui ne doit pas être contraire à la loi). Mais pour que ce règlement intérieur puisse s'appliquer, il doit être affiché à l'extérieur de façon à ce que les clients en prennent connaissance avant d'entrer. A voir, donc, si ce règlement est affiché et interdit de porter une capuche à l'intérieur...